

CD du 31/08/2021

Animateur : Bruno
Rapporteur : Alexandre

CD : Alexandre, Séverine, Bruno, Antoine, Fred, Baptiste, Philippe

Présents : Bruno, Antoine, Alexandre
Excusés : Séverine, Fred, Baptiste, Philippe
Invités : Bertrand, Claire

Inscriptions :

Claire L. informe que tout est calé, l'équipe est en place.

Nathalie F. nous informe que plusieurs personnes lui ont posé des questions sur les inscriptions et propose donc d'envoyer un message via l'envoi groupé FFCAM. Le CD préfère que l'on utilise l'outil sendinblue pour que les adhérents reçoivent toujours les messages du même émetteur. Demande à Nathalie de rédiger le message puis de faire passer à Ophélie.

Alex informe que le comité ski de rando a décidé lors de sa réunion estivale de supprimer le quota d'adhérents en ski de rando. La motivation est d'encourager la redynamisation du club, de simplifier et de limiter les adhérents à moindre droit (ne pouvant pas faire certaines activités). Le comité ski estime que le risque de débordement existe mais qu'il est faible car les quotas escalade et club vont de toute façon créer un garde fou.

Course d'orientation:

Le COCO (Comité d'Organisation de la CO) a trouvé un gîte à grande capacité à Prémanon dans le jura. Le gîte est forcément en 1/2 pension ce qui impose un tarif par personne plus élevé que les années précédentes. Le COCO demande si une participation financière plus importante que d'habitude de la part du club peut être accordée.

Etant donné que le club n'a rien payé pour la CO 2020 (effectué à la journée) et dans le but d'encourager la remise en route du club le CD décide le soutien financier le + important proposé par le COCO. Les tarifs seront donc: 30€/adulte 15€ pour les + de 5 ans et gratuit pour les - de 5 ans. Cela amènerait une participation club de 1000€ pour 55 participants.

Le COCO composé de 4 membres cette année tourne finalement avec seulement 2 personnes (Stéphanie L. et Elena B.). Les 2 autres membres (Benoit K. et Philippe M.) ayant des problèmes de disponibilités. Stéphanie et Elena étaient plutôt dans une démarche d'aide après passage de main. Merci donc à elles d'avoir repris cela en main ! Il reste néanmoins à retrouver de nouveau des successeurs pour le COC.

Passé sanitaire :

La loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, impose le passe sanitaire dans les établissements recevant du public ainsi que dans les gîtes qui proposent le petit déjeuner ou des espaces partagés.

Ainsi, un certain nombre de nos activités club tombent sous le coup de cette obligation. Le polyèdre et les salles d'escalade sont des ERP (établissement recevant du public). Le gîte dans lequel nous logerons pour la course d'orientation du mois d'octobre et le refuge de spée dans lequel nous prévoyons de tenir notre AG entrent dans la catégorie citée ci-dessus. La ville d'Annecy (propriétaire des gymnases) ainsi que l'association Polyèdre ont fait le choix de déléguer le contrôle des passes sanitaires aux clubs usagers ainsi que le permet la loi.

En vertu de ces obligations, le comité directeur mettra en place une vérification **systématique** du passe sanitaire pour l'accès à notre salle du Polyèdre lors des 4 permanences d'inscription.

Pour les permanences courantes du vendredi (à partir d'octobre) ainsi que pour l'accès aux salles d'escalade, le passe sanitaire sera **obligatoire** mais sa vérification sera par contre **aléatoire** conformément à ce que nous autorise Annecy et ce dans le but d'alléger les contraintes pour tous (adhérents et organisateurs).

Le passe sanitaire sera aussi **obligatoire** pour la course d'orientation ainsi que pour l'assemblée générale si les règles n'ont pas changé d'ici là (la loi actuelle est en vigueur jusqu'au 15 novembre).

La loi n'impose pas de passe sanitaire lors des sorties club en pleine nature. Cependant, conformément à notre règlement intérieur, un encadrant sera en droit d'**exiger** la présentation d'un passe sanitaire s'il estime que la sécurité ou la bonne tenue de sa sortie le nécessitent (trajet en voiture, nuit en refuge...).

Le manquement à ses obligations de la part d'un adhérent peut mener à la perte de la qualité de membre de l'association ainsi que le prévoient nos statuts (article 9) consultables sur notre site internet.

Pour permettre l'inscription des personnes non détentrices de passe sanitaires, un "pont aérien" des dossiers d'inscription entre le palier de la salle et les permanenciers sera créé. Nous attirons cependant l'attention sur le fait qu'un membre non détenteur d'un passe sanitaire verra ses possibilités d'activités club grandement diminuées.

Il est à noter que la préfecture de Haute-Savoie a prolongé l'obligation de port du masque dans les ERP et dans les files d'attente jusqu'au 15/09/2021.

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/Port-du-masque>

Le club doit également nommer un référent covid. Bertrand C assurera cette fonction. Une liste des personnes autorisées à contrôler les passes sanitaires ainsi qu'un suivi des contrôles devront être établis. Une réflexion sur les contrôles aléatoires (fréquence, durée...) devra être menée.

Assemblée Générale :

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le samedi 27/11/2021 au refuge de Spée (Plateau des Glières)

Annexes

<https://www.associations.gouv.fr/pass-sanitaire-et-associations.html>

<https://www.ffcam.fr/covid-19-ffcam-activites.html>